



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 24 JUIN 2023

Affaire n° 13-20230624

« Spectacles des Pat'Jaune au Théâtre Luc Donat »

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 juin 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 16 juin 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 40
- représentés : 8
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-quatre juin à neuf heures cinquante-trois, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Jean Richard Lebon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Jean-Pierre Georger par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Allan Amony, Régine Blard par Henri Fontaine, Nathalie Bassire par Nadège Schneeberger

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 13-20230624

« Spectacles des Pat'Jaune au Théâtre Luc Donat »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 13-20230624 présenté lors du Conseil Municipal du 24 juin 2023,

Considérant que la ville du Tampon souhaite promouvoir les activités culturelles auprès des enfants des quartiers et des centres aérés,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 24 juin 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 La programmation des spectacles du Groupe "Les Pat'Jaune" au théâtre Luc Donat selon le calendrier suivant, soit 7 représentations :

DATES	Horaire	SECTEURS CONCERNES
26 juillet	09h00	PK10/ PK 12 / PK 13 / Bras Creux / Araucarias
26 juillet	10h30	Zac Paul Badré / SIDR 400 / Centre-ville / Bérive / Ligne d'Équerre / Grand Tampon / Petit Tampon / Bel Air / La Pointe / Terrain Fleury
26 juillet	14h00	PK 27 / Grande Ferme / Bois Court / PK 23
27 juillet	10h00	Cassiopée / Bras de Pontho / Pont d'Yves / PK 14 / Chemin neuf
27 juillet	14h00	Notre Dame de la Paix / Petite Ferme / Piton Ravine Blanche / Coin Tranquille / Piton Hyacinthe / PK 17 / PK 19
28 juillet	10h00	Trois Mares / Dassy / Champcourt
28 juillet	14h00	Centre de loisirs

Les enfants accompagnés d'un parent seront récupérés via des navettes de bus dans les quartiers. Les inscriptions se feront en mairie auprès du service animation du Centre ville (pour la partie basse) et de la Plaine des Cafres (pour la partie haute),

- Article 2** La conclusion d'une convention avec l'Association Gestion du Théâtre du Tampon (AGTT) pour la mise à disposition de son personnel pour la régie son et lumière pour la production des spectacles,
- Article 3** L'acquiescement par la commune des obligations et taxes vis à vis de la société des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique (la SACEM) pour la diffusion des spectacles,
- Article 4** Le paiement des spectacles par la régie d'avance des spectacles de la collectivité pour le cachet du groupe "les Pat'Jaunes" à hauteur de 17 500€ pour les 7 représentations. A ce titre, un contrat de cession artistique sera signé. Ce document stipule que 50 % du cachet lui sera versé à la signature et 50 % restant après attestation du service fait. Le paiement s'effectuera par mandat administratif,
- Article 5** La dépense prévisionnelle évaluée à **25 000€** (vingt cinq mille euros),
- Article 6** L'imputation des dépenses prises en charge par la ville dans le cadre de cet événement au chapitre 011 de l'exercice en cours,
- Article 7** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL
DE L'AGTT POUR LA REGIE SON ET LUMIERE
dans le cadre du projet:
"le Groupe Pat'Jaunes au Théâtre Luc Donat"**

ENTRE

La **Commune du Tampon**, représentée par son Maire André THIEN-AH-KOON, désignée sous le terme « La Commune », d'une part,

ET

L'association dénommée **Association De Gestion Du Théâtre Du Tampon (AGTT)**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé au : 20, rue Victor le Vigoureux BP 89 97430 Le Tampon, représentée par son président POUVIN Henri Paul, désignée sous le terme « Association », d'autre part, N° SIRET : 329 288 468 00013 N°RNA : W9R2000898

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : Objet

L'association Association de Gestion du Théâtre Luc Donat (AGTT) met à disposition de la commune le personnel de la régie son et lumière dans le cadre du projet "Les Pat'jaunes" au théâtre Luc Donat.

ARTICLE 2 : Nature des fonctions exercées par les personnes de l'AGTT

Les techniciens son et lumière de l'AGTT seront mises à disposition pour assurer 7 représentations du spectacles du groupe "Les Pat'Jaunes" pour les enfants des quartiers et des centres de loisirs de la ville.

ARTICLE 3 : Durée de la mise à disposition

La mise à disposition prend effet à partir du **24 juillet** pour l'installation technique jusqu'au **29 juillet** (retrait du matériel du groupe) :

7 représentations seront proposées selon le planning ci dessous :

- le 26 juillet : 3 représentations
- le 27 juillet : 2 représentations
- le 28 juillet : 2 représentations (dont un pour les enfants des centres aérés de la ville)

ARTICLE 4 : Gratuité de la mise à disposition du personnel

Le personnel sera mis à disposition à titre gracieux pour la durée mentionnée à l'article 3.

ARTICLE 5 : Juridiction compétente en cas de litige

Tout les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la juridiction compétente.

Fait au Tampon, le

**Pour le Bénéficiaire
Le Président**

**Pour la Commune
Le Maire**

Henri Paul POUVIN

André THIEN AH KOON